

Nombre de membres :

**Séance du 15 mars 2024**

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 14

Pouvoir : 02

Convocation : 09 mars 2024

N° 2024/03/01

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Vincent GELAS, 1<sup>er</sup> adjoint.

Présents : Vincent Gelas - Fabienne Imbert – Christian Beguet – Nathalie Feltrin – Bruno Doucet-Bon – Philippe Brunel - Jean-Marc Gimaret – Christian Feltrin - Bénédicte Sainclair – Franck Serrurier - Barbara Monel – Marion Chaube

Excusés : Thierry Michal (pouvoir à Vincent Gelas) – Laurence Wynarczyk (pouvoir à Barbara Monel) – Stéphanie Tricaud

Absent :

Secrétaire de séance : B Monel

**OBJET : Extension et rénovation thermique de l'école  
\* autorisation pour signature des marchés de travaux à intervenir**

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-21-1,

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération n° 2023/09/01 du 15 septembre 2023 approuvant l'avant-projet définitif (APD) de l'extension et la rénovation thermique de l'école,

Vu la délibération n° 2023/12/01 du 15 décembre 2023 autorisant d'engager la procédure de passation du marché public et de recourir à la procédure adaptée dans le cadre du projet d'extension et de rénovation thermique de l'école,

Vu les caractéristiques essentielles du programme d'extension et de rénovation thermique de l'école, qui sont, pour rappel : la création de trois classes en surélévation avec un couloir d'accès par le RDC haut, l'agrandissement du restaurant scolaire dans la salle actuelle de la garderie périscolaire, le transfert de la garderie périscolaire dans une salle de classe du RDC bas et la rénovation thermique du bâtiment existant (isolation toiture terrasse, mise en place de BSO en façade Nord-Est, passage en LEDS, ...),

Vu le coût prévisionnel des travaux estimé par la maîtrise d'œuvre à 765 000 € HT, avec une décomposition en 11 lots se présentant comme suit :

* Lot 01 – Terrassement VRD – Gros œuvre – Maçonnerie	112 500 € HT
* Lot 02 – Charpente métallique	64 900 € HT
* Lot 03 – Couverture bac acier – Bardage bac acier	88 300 € HT
* Lot 04 – Menuiseries aluminium – Serrurerie	102 500 € HT
* Lot 05 – Menuiseries intérieures bois	27 400 € HT
* Lot 06 – Plâtrerie – Peinture – Faux-plafonds	80 500 € HT
* Lot 07 – Carrelages – Faïences	20 200 € HT
* Lot 08 – Revêtement de sols souples	9 600 € HT
* Lot 09 – Electricité	60 500 € HT
* Lot 10 – Chauffage – Ventilation – Plomberie – Sanitaire	168 250 € HT
* Lot 11 – Panneaux photovoltaïques	30 300 € HT

Vu la consultation mise en ligne sur le profil acheteur <https://marchespublics.ain.fr> le vendredi 09 février, avec une date limite de remise des offres fixée au vendredi 08 mars à 12 heures 00,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence publié le 09 février dans la Voix de l'Ain et le 15 février dans le Journal du Bâtiment et des Travaux Publics,

Considérant qu'il convient d'être réactif et de signer les marchés dès que le choix des entreprises sera réalisé, sur la base du rapport d'analyse des offres du maître d'offres, en associant à titre consultatif la commission d'appel d'offres,

Après en avoir délibéré, et vote à mains levées, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou le 1<sup>er</sup> adjoint à signer les marchés à intervenir avec les entreprises pour l'extension et la rénovation thermique de l'école.
- **PRECISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune à l'opération n° 202204 « Extension et rénovation thermique de l'école ».
- **DIT** que ces travaux seront inscrits à l'état d'actif de la commune sous les numéros EcoleextensionLot...

Fait et délibéré, le 15 mars 2024

Pour copie certifiée conforme

Le 1<sup>er</sup> adjoint,

Vincent GELAS



## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Extension et rénovation thermique de l'école : autorisation pour signature des marchés de travaux à intervenir

Date de transmission de l'acte : 19/03/2024

Date de réception de l'accusé de  
réception : 19/03/2024

Numéro de l'acte : DEL20240301 ( voir l'acte associé )

Identifiant unique de l'acte : 001-210102430-20240315-DEL20240301-DE

Date de décision : 15/03/2024

Acte transmis par : Alain GUEX

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique  
1.1. Marchés publics

Nombre de membres :

**Séance du 15 mars 2024**

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 14

Pouvoir : 02

Convocation : 09 mars 2024

N° 2024/03/02

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Vincent GELAS, 1<sup>er</sup> adjoint.

Présents : Vincent Gelas - Fabienne Imbert – Christian Beguet – Nathalie Feltrin – Bruno Doucet-Bon – Philippe Brunel - Jean-Marc Gimaret – Christian Feltrin - Bénédicte Sainclair – Franck Serrurier - Barbara Monel – Marion Chaube

Excusés : Thierry Michal (pouvoir à Vincent Gelas) – Laurence Wyncarczyk (pouvoir à Barbara Monel) – Stéphanie Tricaud

Absent :

Secrétaire de séance : B Monel

**OBJET : Organisation du temps scolaire à la rentrée 2024 / 2025**

Le Conseil Municipal,

Vu le code de l'éducation nationale,

Vu la délibération n° 2021/02/06 du 21 février 2021 approuvant la nouvelle organisation du temps scolaire à l'école primaire de Messimy-sur-Saône, avec une semaine de quatre jours, à compter de la rentrée 2021 / 2022,

Vu le courrier de Madame l'Inspectrice d'académie directrice académique des services de l'éducation nationale de l'Ain relatif au renouvellement de l'organisation du temps scolaire,

Vu la concertation avec Madame la Directrice de l'Ecole,

Vu l'avis de la commission Affaires scolaires, en date du 07 mars 2024 préconisant de continuer sur la base dérogatoire de la semaine de quatre jours,

Après en avoir délibéré et vote à mains levées, à l'unanimité,

- **MAINTIENT** l'organisation du temps scolaire à la rentrée scolaire 2024 à quatre jours, avec les horaires scolaires suivants : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 08 heures 30 à 11 heures 30 et de 13 heures 30 à 16 heures 30.

- **DEMANDE** à Monsieur le Maire de notifier la présente délibération à Madame la Directrice académique des services de l'éducation nationale de l'Ain.

Fait et délibéré, le 15 mars 2024

Pour copie certifiée conforme

Le 1<sup>er</sup> adjoint,

Vincent GELAS



## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Organisation du temps scolaire à la rentrée 2024 / 2025

Date de transmission de l'acte : 19/03/2024

Date de réception de l'accusé de  
réception : 19/03/2024

Numéro de l'acte : DEL20240302 ( voir l'acte associé )

Identifiant unique de l'acte : 001-210102430-20240315-DEL20240302-DE

Date de décision : 15/03/2024

Acte transmis par : Alain GUEX

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes  
8.1. Enseignement

Nombre de membres :

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 14

Pouvoir : 02

Convocation : 09 mars 2024

**Séance du 15 mars 2024**

N° 2024/03/03

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Vincent GELAS, 1<sup>er</sup> adjoint.

Présents : Vincent Gelas - Fabienne Imbert – Christian Beguet – Nathalie Feltrin – Bruno Doucet-Bon – Philippe Brunel - Jean-Marc Gimaret – Christian Feltrin - Bénédicte Sainclair – Franck Serrurier - Barbara Monel – Marion Chaube

Excusés : Thierry Michal (pouvoir à Vincent Gelas) – Laurence Wynarczyk (pouvoir à Barbara Monel) – Stéphanie Tricaud

Absent :

Secrétaire de séance : B Monel

**OBJET : Identification des zones d'accélération d'énergies renouvelables**

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, notamment son article 15,

Vu le code de l'énergie et en particulier son article L 141-5-3 relatif à la définition des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables ainsi que leurs ouvrages connexes,

Vu le décret n° 2020-456 du 21 avril 2020 relatif à la programmation pluriannuelle de l'énergie,

Considérant que les zones doivent être définies pour chaque catégorie de sources et de types d'installation de production d'énergies renouvelables, en tenant compte de la nécessaire diversification des énergies renouvelables en fonction des potentiels du territoire et de la puissance d'énergies renouvelables déjà installée,

Vu le débat en Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Val de Saône Centre en date du 28 novembre 2023,

Vu la délibération n° 2013/12/02 du 15 décembre 2023 définissant les modalités de la concertation à mettre en œuvre sur la commune et le choix de l'organisation d'une réunion publique,

Vu la réunion publique qui s'est tenue le vendredi 16 février 2024 à 19 heures 30 à la salle des fêtes de la commune,

Considérant les échanges au cours de cette réunion publique et l'orientation prise de définir une seule zone sur le territoire de la commune portant sur le photovoltaïque en toiture,

Après en avoir délibéré et vote à mains levées, à l'unanimité,

- **DEFINIT** comme zones d'accélération d'énergies renouvelables de la commune :
  - \* l'ensemble du territoire communal pour le photovoltaïque en toiture
- **CHARGE** Monsieur le Maire ou le 3<sup>ème</sup> adjoint d'effectuer toutes les démarches nécessaires concernant ce dossier, et notamment à transmettre ces informations au référent départemental.

Fait et délibéré, le 15 mars 2024

Pour copie certifiée conforme

Le 1<sup>er</sup> adjoint,

Vincent GELAT





## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Identification des zones d'accélération d'énergies renouvelables

Date de transmission de l'acte : 22/03/2024

Date de réception de l'accusé de  
réception : 22/03/2024

Numéro de l'acte : DEL20240303 ( voir l'acte associé )

Identifiant unique de l'acte : 001-210102430-20240315-DEL20240303-DE

Date de décision : 15/03/2024

Acte transmis par : Alain GUEX

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes  
8.4. Amenagement du territoire